

La fête des Bordes à Neuchâtel

Autor(en): **Frick, R.O.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **10 (1920)**

Heft 9-12

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1004963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Korrespondenzblatt der Schweiz.
Gesellschaft für Volkskunde

Bulletin mensuel de la Société
suisse des Traditions populaires

10. Jahrgang — Heft 9/12 — 1920 — Numéro 9/12 — 10^e Année

La fête des Bordes à Neuchâtel. Par R. O. FRICK. — Vom Totenkleid. S. Heuberger. — Brot über das Hochzeitspaar werfen. A. Jacoby. — Berichtigung. G. Schläger. — Fragen und Antworten. — Kleine Notizen, Petites Notes. — Bücheranzeigen.

La fête des Bordes à Neuchâtel.

Par R. O. FRICK, Neuchâtel.

Le 4 mars 1811, le Conseil général de la ville de Neuchâtel décida de supprimer la fête des Bordes qui était célébrée depuis plusieurs siècles. L'histoire de cette fête, qui n'eut lieu que dans les années heureuses, est racontée par M. Ed. Quartier-la-Tente dans son grand ouvrage sur le «Canton de Neuchâtel» (Attinger frères éditeurs, 1897, tome I, page 558). Comme il est peu probable que les amateurs de folklore aient l'idée de chercher là des renseignements sur les traditions populaires neuchâteloises, je crois leur rendre service en résumant le chapitre que M. Quartier-la-Tente consacre à la fête des Bordes.

A l'origine, le nom de Bordes — dont l'étymologie est très discutée ¹⁾ — fut donné au dimanche des Brandons. Dans son «Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse» (Neuchâtel 1840), Frédéric de Chambrier écrit, sous la date de 1487: «On avait alors la passion des exercices et des fêtes guerrières, dont la plus brillante

¹⁾ L'un des philologues éminents qui font partie de la Société des Traditions populaires pourrait-il exposer le point de vue des romanistes actuels sur cette étymologie?

était celle qui se célébrait, au commencement du XVIII^e siècle encore, le jour des Brandons ou des Bordes.»

La fête des Bordes fut instituée en l'honneur de la bataille de Grandson (13 mars 1476) qui eut lieu le jour des Brandons. Chambrier dans sa «Mairie de Neuchâtel», Boyve dans ses „Annales“ et Barillier dans ses „Monuments parlants“, sont unanimes sur ce point.

Quant à la fête elle-même, Barillier la décrit ainsi: „Les bourgeois et chefs de maisons des quatre rues [rues du Château, des Halles et Moulins, de l'Hôpital et Grand' Rue, des Chavannes] s'assemblent séparément en chaque rue sur le jour Quasimodo qu'on appelle des Bordes, en mémoire de la victoire signalée que les Suisses gagnèrent sur le duc Charles de Bourgogne devant Grandson en l'an 1476. Ils se promènent par la ville avec le manteau et le tambour, et après vont se réjouir et banqueter ensemble ayant pour cela de certaines rentes fixes et annuelles qui ont été fondées par les dits bourgeois.“ Ces fonds paraissent provenir du butin fait aux guerres de Bourgogne et qui aurait été réparti entre les quatre quartiers de la ville.

Boyve de son côté donne la description suivante: «Le premier dimanche de mars, après le service divin, les bourgeois s'assemblaient et, se divisant par rues, ils se promenaient par les rue deux à deux, après quoi ils prenaient un repas de réjouissance chacun dans sa rue, ce qui était suivi le lendemain d'un exercice militaire, premièrement des hommes et des jeunes gens qui pouvaient servir et ensuite le surlendemain des enfants dès l'âge de 8 à 14 ans.» Ce cortège des enfants, qui est mentionné fréquemment dans les plumitifs du Conseil de ville, y est appelé la „pourmenade des enfants“.

Chambrier dit, dans la «Mairie», que le jour de la fête toute la ville prenait un aspect militaire. Tous les hommes, de quelque âge qu'ils fussent, se montraient sous divers habillements, dont le principal était l'ancien habillement militaire suisse, et avec des déguisements, faisaient la parade, divisés en plusieurs corps; et lorsque les armes à feu furent devenues plus communes, les décharges étaient multipliées ainsi que les grenades et autres artifices bruyants.¹⁾ Les enfants eux-mêmes, sur les bras de leur bonne, étaient armés

¹⁾ Somme toute, cela rappelle en bien des points la fête actuelle du 1^{er} mars, anniversaire de la république neuchâteloise.

de petits pistolets. Les corporations des rues employaient dans ces journées, en faveur de leurs membres, les revenus de leurs fonds; le magistrat donnait des vivres et du vin, et des tables étaient dressées devant les maisons des particuliers aisés.

Quand il y avait la guerre, que sévissait une épidémie, que les vivres étaient chers ou pour tout autre sujet de tristesse, le Conseil de ville interdisait de célébrer la fête des Bordes.¹⁾ C'est ainsi que, le 25 février 1589, le Conseil décide le renvoi des Bordes à cause du cher temps. En 1619, elles sont supprimées en raison de l'épidémie de peste. De 1620 à 1632, elles sont renvoyées, mais la promenade des enfants est permise. Dès lors la fête devient rare, cependant la promenade des enfants est toujours permise. Au XVIII^e siècle, les Bordes eurent lieu en 1712, 1714, 1718 et 1719. Renvoyées chaque année dès lors, elles ont été définitivement supprimées en 1811.

Parmi les trop rares détails que nous avons sur la fête des Bordes, l'un d'eux doit être relevé pour terminer, c'est l'importance donnée aux enfants qui se livraient à cette occasion à la «pourmenade» mentionnée si souvent dans les textes. Elle se retrouve dans une fête neuchâteloise, disparue aussi, celle des Armourins. Et de nos jours, la fête de la jeunesse ou des promotions est toute consacrée aux enfants. Il y a là sans doute une même ligne évolutive.

Vom Totenkleid.

(S. Schweizer Volkskunde 5, 94.)

Am 30. April 1918 kam in Oberburg-Windisch ein Steinplattengrab mit vollständig erhaltenem Skelett, aber ohne irgend eine Beigabe, zum Vorschein. Ein ausführlicher Bericht darüber findet sich im Anzeiger für schweizerische Altertumskunde Bd. XXII (1920). Aus den Umständen schloß ich, daß die Leiche nach christlicher Sitte und nur mit einem Hemd, das keine Spangen oder Knöpfe hatte und deshalb keine Spuren zurückließ, beigelegt worden sei. Durch den Fund veranlaßt, erkundigte ich mich behutjam, was für ein Totengewand in unserer Gegend üblich sei. Es ergab sich, daß mancherorts noch die Sitte herrscht, dem Toten nur ein weißes, besonders verfertigtes Hemd anzuziehen, das nur *N ä h t e*, keine Knöpfe hat. Es heißt Totenhemd. Der Brauch ist aber nicht allgemein; manche ziehen der Leiche eines der Gewänder an, die der Verstorbene im Leben getragen hat; die Füße werden nur mit Strümpfen, nicht mit Schuhen bekleidet.

¹⁾ Les registres de la ville ayant été détruits dans l'inondation de 1559, on ne trouve mention des Bordes que dès l'année 1581.